TZL/OKR

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°006 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT REORGANISATION AGRAIRE ET FONCIERE AU BURKINA FASO**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Dida NIGNAN**, rapporteur.

Août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 27 août de 13 heures 55 minutes à 14 heures 55 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso. Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député Dida NIGNAN comme rapporteur du dossier. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, les lundi 21, mardi 22 juillet et le lundi 04 août 2025. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAGIDH, la COMFIB a organisé, le mardi 06 mai 2025 de 11 heures 00 minute à 14 heures 30 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAGIDH.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, respectivement Ministre de l'Economie et des finances et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargé du Budget. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Monsieur le Ministre a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- l'évaluation des forces et des faiblesses de la Réorganisation agraire et foncière (RAF) de 1984 ;
- le bilan de la mise en œuvre de la loi en vigueur ;
- la situation actuelle des terres publiques immatriculées ;
- l'état de la mise en œuvre de la recommandation issue du rapport général de la Commission d'enquête parlementaire de mai 2024 sur le passif de la promotion immobilière au Burkina Faso portant sur l'élaboration d'un code foncier des domaines et de la promotion immobilière ;
- l'inclusivité et la consensualité du processus d'élaboration du présent projet de loi ;
- les raisons qui justifient le rappel des principes majeurs qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire et les orientations de la politique agraire dans le présent projet de loi ;
- les difficultés rencontrées par le Gouvernement dans l'élaboration et la mise à jour des documents de planification, tels que les schémas directeurs d'aménagement urbain et les plans d'occupation des sols ;

- les raisons pour lesquelles les terrains à usage agro-sylvo-pastoral ne sont pas pris en compte au niveau des coûts de cession relatifs à l'aliénation définitive des terres non mises en valeur du domaine privé immobilier non affecté de l'État comme le cas des terrains à usage d'enseignement et d'établissement de santé ;
- le point de la mise en œuvre de la digitalisation du cadastre à ce jour, les difficultés rencontrées ainsi que les défis à relever dans le court, moyen et long terme ;
- les raisons pour lesquelles l'article 114 du projet de loi exclut la prescription acquisitive en matière de possession foncière ;
- les risques éventuels en matière de publicité foncière qui justifient la création d'un fonds d'assurance à cet effet ;
- la nécessité de fixer le barème d'indemnisation dans la loi pour être conforme à l'article 15 de la Constitution qui fait cas d'une juste et préalable indemnisation fixée par la loi ;
- l'opportunité de l'interdiction pour les étrangers d'être détenteurs de titres fonciers, sauf réserve de réciprocité ;
- la cartographie ainsi que les superficies des plus grands demandeurs de titres fonciers de nationalité étrangère ;
- l'incidence financière de la mise en œuvre du présent projet de loi et le retour escompté ;
- le mode de conciliation entre le droit coutumier et ce nouveau régime juridique qui confère la propriété exclusive du foncier à l'État ;
- le type d'agrément prévu à l'alinéa 2 de l'article 212 du présent projet de loi et le risque de créer une nouvelle forme d'accaparement des terres au regard des sanctions peu élevées ;
- le mécanisme de gestion des lieux dits « sacrés » ;
- les mesures prises par le Gouvernement en vue d'éviter les abus connus de par le passé, notamment lorsque le monopole de la terre appartenait à l'État ;

- les mesures prises pour impliquer les communautés afin d'avoir une adhésion complète à ce projet de loi ;
- les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas opté simplement d'interdire la vente des terres en lieu et place de ce projet de loi ;
- le risque que ce projet de loi crée des tensions entre l'État et les paysans, toute chose qui pourrait mettre à mal la cohésion sociale ;
- la prise en compte des questions liées à l'expansion démographique dans le présent projet de loi ;
- l'implication de la chefferie coutumière et traditionnelle dans l'élaboration de ce projet de loi ;
- l'opportunité du présent projet de loi au regard du passif lié au foncier dans notre pays ;
- le mécanisme mis en place pour la sécurisation du foncier ;
- le statut et les mécanismes de financement prévus dans les projets de textes réglementaires concernant l'article 197 qui institue un fonds national d'indemnisation des personnes affectées .

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Suite au compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges en lien avec les motivations du projet de loi ainsi que de certaines de ses dispositions ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, la Commission note que le projet de loi innove en plusieurs points qui peuvent être synthétisés comme suit :

- la prise en compte de l'aménagement et le développement durable du territoire, de la promotion immobilière et de la politique agraire sous leurs grands traits pour réaffirmer la volonté d'une réelle réorganisation agraire et foncière comme une priorité nationale ;
- la réorganisation du domaine foncier national caractérisée par la suppression des trois domaines consacrés par la loi portant RAF de 2012 (domaine foncier de l'État, domaine foncier des Collectivités territoriales et patrimoine foncier des particuliers) pour en faire un seul domaine foncier national ;
- la consécration de la propriété de plein droit de l'État sur les terres du domaine foncier national ;
- la mise en place du cadastre dans toutes les communes du Burkina Faso.

Au regard de toutes ces innovations apportées, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 Août 2025

Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Dida NIGNAN

6

ANNEXE :

LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI LE MARDI 06 MAI 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	TAPSOBA Issaka	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	HAMA Ly	1er Secrétaire
5.	SIDIBE Mariam	2e Secrétaire
6.	SANOGO Drissa	Membre
7.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
8.	ZANGRE François	Membre
9.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	DIALLO Daouda	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
14.	BONZI Nonyeza	Membre
15.	TUINA Kanibè	Membre
16.	NIGNAN Dida	Membre
17.	SAWADOGO Abdoulaye	Membre

DEPUTE ABSENT EXCUSE

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
4.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
5.	KABORE K. Mariel	Conseiller
6.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
11.	OUATTARA Madina	Stagiaire

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE MERCREDI 27 AOUT 2025

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1	NOMBO Moussa	Président
2	TAPSOBA Issaka	Vice-président
3	YARO Mamadou	Rapporteur général
4	HAMA Ly	1er Secrétaire
5	SIDIBE Mariam	2e Secrétaire
6	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	Membre
7	ZANGRE François	Membre
8	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
10	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
11	DIALLO Daouda	Membre
12	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
13	BONZI Nonyeza	Membre
14	TUINA Kanibè	Membre
15	NIGNAN Dida	Membre
16	SAWADOGO Abdoulaye	Membre

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
3.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	Membre
4.	SANOGO Drissa	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller
3.	ZONG-NABA M. Amos	Conseiller
4.	SEBEGO Roland N.	Conseiller
5.	KABORE K. Mariel	Conseiller
6.	ILBOUDO/ZIDA N. Sandrine	Conseiller
7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
8.	NEMARO/KABORE Zeenat	Secrétaire de direction
9.	OUEDRAOGO/KAFFE Razidanatou	Secrétaire de direction
10.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison